

**NOTE D'INFORMATION  
METIERS DE LA SECURITE**

**2**

**OBJECTIF DE LA FORMATION**

Ce baccalauréat professionnel a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers dans le domaine de la sécurité, soit au sein :

- des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux ...)

**QUALITES REQUISES**

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- une bonne condition physique
- le sens du dévouement et du service au public
- le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- la capacité d'écoute, de dialogue
- la capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- l'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations
- le souci de rendre compte à sa hiérarchie

**CONDITIONS**

Vous devrez passer en cours de formation une visite médicale approfondie auprès d'un médecin sapeur - pompier et vous devez disposer d'un casier judiciaire vierge dont l'extrait doit être joint avec le dossier de candidature. (<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)

Ces conditions sont requises pour pouvoir notamment effectuer les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires en cours de formation.

**CONTENU DE LA FORMATION**

La formation comporte aussi bien des matières générales que professionnelles. Les horaires des disciplines se répartissent comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Volume horaire annuel	Matières	Volume horaire annuel
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	<b>105</b>	Enseignement professionnel	<b>330</b>
Mathématiques	<b>45</b>	Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	<b>30</b>
Langue vivante A	<b>60</b>	Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	<b>30</b>
Physique - chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	<b>45</b>	Prévention-santé-environnement	<b>30</b>
Arts appliqués et culture artistique	<b>30</b>	Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	<b>30</b>
Education physique et sportive	<b>75</b>		
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>Total</b>	<b>450</b>

**PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent, à part égale, dans un service de sécurité incendie et de secours et dans un service de sécurité publique. Elles vous permettront d'apprendre à mobiliser vos acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.